

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 28 mai 2019 vers les 18 h 30 à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum, sous la présidence de madame Line Lecours, les membres suivants :

Monsieur Luc Gaudreault, commissaire
Madame Johanne Harvey, commissaire
Monsieur Serge Lafontaine, commissaire

Participe à cette séance, le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

Sont aussi présents, le personnel cadre :

Monsieur Richard Boyer, directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général

1. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 46 0519 :

Madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0519-01 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance

RÉSOLUTION CE 47 0519 :

Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 30 avril 2019 au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Johanne Harvey PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire inscrit sur le document CE 0519-02 soit approuvé tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

3. Sujets présentés par les Services des ressources humaines

3.1 Congés sabbatiques à traitement différé

RÉSOLUTION CE 48 0519 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Line Lecours PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément à la convention collective les concernant, aux personnes suivantes :

- Monsieur Guy Bellemare, enseignant à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2021-2022, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2019;
- Madame Valérie Bouchard, enseignante à l'école Jacques-Buteux de La Tuque, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2023-2024, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2019;
- Madame Isabelle Boutet, agente de bureau classe I au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2019;
- Monsieur Tommy Champagne, conseiller pédagogique au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice de Shawinigan, congé d'une durée de six (6) mois, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2024, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2019;
- Madame Patricia Jolivet St-Louis, enseignante à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année 2021-2022, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Congés sans traitement - Temps complet

RÉSOLUTION CE 49 0519 :

CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sans traitement à temps complet pour l'année scolaire 2019-2020;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE d'accorder un congé sans traitement à temps complet aux personnes suivantes :

- Madame Hélène Lefebvre, enseignante à l'école des Vallons de Saint-Paulin, du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020;
- Madame Stéphanie Longpré, technicienne en éducation spécialisée à l'école des Explorateurs de Shawinigan, du 22 août 2019 au 30 juin 2020;
- Madame Annie Milot, éducatrice en service de garde à l'école Notre-Dame de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, du 19 août 2019 au 30 juin 2020.

Adoptée à l'unanimité.

4. Demandes d'aide ou de contribution financière

RÉSOLUTION CE 50 0519 :

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a le mandat de disposer des demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le comité exécutif a procédé à l'examen de demandes en tenant compte des critères établis par la *Politique relative aux demandes de contribution ou d'aide financière présentées à la Commission scolaire*;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soient autorisées les demandes de contribution ou d'aide financière décrites au document CE 0519-03.

Adoptée à l'unanimité.

5. Clôture de la séance

RÉSOLUTION CE 51 0519 :

Monsieur le commissaire Luc Gaudreault PROPOSE, vers les 18 h 55, que soit déclarée close la présente séance du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENTE



SECRÉTAIRE


